



Le Mini Coquelicot

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS

Lettre mensuelle d'information de la section syndicale CGT Axway

AVRIL 2015

Menaces sur l'emploi chez Axway : 70 postes supprimés !

Côté pile, une société qui affiche de solides bénéfices, des valeurs d'entreprises policées où derrière le sourire de façade, chacun est invité à rejoindre le rang ; côté face, un lent et continu travail de fragilisation de l'emploi au service de la rentabilité financière. Derrières les récents propos lénifiants des communiqués de la direction se cachent pourtant les durs mots de « licenciements économiques » et de « restructurations ». Ce sont en effet environ 70 salariés et leurs familles dans plusieurs pays (Allemagne, Etats-Unis, Suède ainsi que certains pays Asiatiques) placés devant le choix cornélien de déménager de parfois plusieurs milliers de kilomètres ou de partir tout-court. Si la direction s'est voulue volontairement rassurante et sans douter que certains salariés y voient une opportunité, il y aura à l'heure des choix certains de nos collègues qui resteront sur la touche. D'ailleurs, les premières réactions que nous avons pu collecter chez nos collègues de Berlin ne trompent pas : **ils se disent « choqués »**.

Et en France ?

Si la direction a confirmé ne pas vouloir procéder à la fermeture de sites en France, se contentant d'entériner le déménagement des salariés de St Cloud vers Puteaux, plusieurs éléments incitent cependant à la prudence. D'abord, les centres de R&D n'ont pas connu de croissance significative depuis le « spin-off » (séparation financière d'avec Sopra), exception faite de l'opération de rachat de Systar. Les produits délocalisés iront enrichir les centres de Bucarest, Phoenix et Dublin ; lesquels deviendront, à terme, des centres « poids lourds » face auxquels les centres d'Annecy, Puteaux et surtout Lyon, feront office de centres d'importance secondaire. Concernant ce dernier, si la direction a affiché sa volonté de ne pas y toucher, ce n'est pas jouer les Cassandra que de prévoir son avenir potentiellement mis sur la sellette à chaque fois qu'il sera encore question de réduction des coûts.

Enfin, les opérations de restructurations sont à l'œuvre depuis bien plus longtemps en France, sous la forme plus rampante de licenciements économiques déguisés, de dumping salarial ou d'externalisation. Depuis plusieurs années déjà, des gâchettes zélées de la direction ont consciencieusement délocalisé les produits, les opérations de support et maintenant le Service à l'heure ou un centre dédié se développe à Bucarest.

Que faire ?

A l'heure de la (énième) « révolution numérique » ou « révolution digitale » en mauvais français, le « coût humain » est une fois de plus attaqué par la logique de rentabilité financière. L'équation de produire au moindre coût, pour des marchés toujours plus abondants, n'est pourtant pas soutenable !

Rappelons qu'Axway, comme l'ensemble des acteurs du numérique, carbure à la « matière grise » ; il est normal que nos compétences qui font la valeur ajoutée de notre entreprise soient également le premier centre de coût. Le combat pour infléchir cette logique est difficile mais plusieurs pistes concrètes existent.

Loin des logiques de concurrence, il est nécessaire de rapprocher les salariés. Des instances, comme le Comité d'entreprise Européen (ou de taille mondiale) bien qu'imparfait, constitue une première étape nécessaire.

Vos élus doivent amener la direction au débat sur les perspectives d'emploi autant dans l'entreprise qu'au sein de l'UES. C'est possible lors des consultations sur les « orientations stratégiques de l'entreprise » ou les politiques de gestion prévisionnelles de l'emploi et des compétences (GPEC). Des solutions de mutations professionnelles au sein de l'UES doivent également être mises en œuvre en France comme à l'étranger.



Enfin, ne nous leurrions pas, seule une prise de conscience du plus grand nombre d'entre nous, les salariés, peut efficacement infléchir le rapport de force en notre faveur. Aujourd'hui, il ne suffit plus de courber l'échine ou de se montrer « corporate » pour espérer que l'orage tombera ailleurs. Les récents licenciements dont nous vous alertions récemment devraient d'ailleurs donner matière à cette prise de conscience : celle que chacun doit prendre sa part dans la promotion des intérêts des salariés par son soutien et son investissement, si modeste soit-il. Même le FMI, plus connu pour ses programmes d'austérité, établit un lien entre la force du syndicalisme des salariés et les inégalités de revenus. **Dans toutes les entreprises, le secteur du progrès social ne connaît pas la crise et s'enrichit de la participation de chacun ; pourquoi-pas de la vôtre, salariés d'Axway ?**

PARTICIPATION Axway 2014 (versée en avril 2015) : les prévisions annoncées permettent de tabler, pour un salarié à temps plein, sur un montant de 1699,54€.

Sociétés
d'études



Retrouvez ces articles sur

<http://axway.reference-syndicale.fr/>

Le Mini Coquelicot Section syndicale CGT d'Axway, 26 rue des Pavillons 92807 Puteaux cedex

Tel : 06.83.49.92.24 / 01.47.17.27.64

lacgt.axway@free.fr / <http://axway.reference-syndicale.fr/>



Négociations dans l'UES sur les prochaines élections CE et DP

Après plusieurs séances sur l'organisation des prochaines élections CE et DP, **les organisations syndicales et les directions des différentes entreprises de l'UES ne sont pas parvenues à un accord** concernant le nombre de Comités d'entreprise et le nombre de collègues électoraux. La situation s'en trouve donc bloquée. Les organisations syndicales *CGT, CFTC, CFE-CGC et Solidaires Informatique* ont saisi ensemble la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), seule habilitée à trancher la question. Cette saisine suspend le processus électoral et entraîne la **prorogation automatique des mandats des élus** en cours jusqu'à la proclamation des résultats du prochain scrutin électoral.



De son côté, la direction de Sopra-Steria devait elle aussi saisir la Direccte. Rappelons que les mandats des élus se terminaient début avril.

Concernant la durée des mandats à venir, un accord a été signé entre les partenaires sociaux de l'UES ; **les mandats des IRP seront de 3 ans** au lieu de 2 actuellement.

Enfin, les directions des entreprises de l'UES proposaient la mise en place du vote électronique ; une majorité d'organisations syndicales -dont la CGT- s'y sont opposées. Le vote se fera donc de manière « classique ».

L'UES en chiffres

6 sociétés	Sopra Steria Group	12281 salariés
	Axway Software	698 salariés
	Sopra Banking Software	1102 salariés
	Sopra Steria ISS	2119 salariés
	BEAMAP	15 salariés
	Sopra HR Software	776 salariés

16991 salariés en France

Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE le réseau social d'entreprise

Je pense à MON Avenir

J'investis pour mon EMPLOI

Je rejoins la CGT

CAC 40 : tout c'est bien passé en 2014 !

Selon l'étude de PwCs, les entreprises du CAC 40 enregistrent en 2014 une progression de 33% de leurs bénéfices. Un résultat qui tranche avec les années précédentes -trois ans de recul consécutifs- mais qui ne rime guère avec reprise. Le chiffre d'affaires stagne en effet l'an passé (+0,1%) et l'atonie de l'activité se vérifie dans tous les secteurs.

C'est donc du côté de la réduction des coûts qu'il faut chercher les raisons du rebond : plus de la moitié des entreprises auraient fait baisser leurs frais de structure et leurs coûts de production, tandis qu'une bonne dizaine affirme avoir réduit le coût de leur endettement ou de leurs frais financiers.



Côté actionnaires, le sourire est de rigueur. A l'exception d'Alcatel-Lucent, qui n'en versera pas, et de GDF Suez qui versera un dividende en baisse, toutes les autres entreprises verseront un dividende au moins égal à celui de 2013. Parmi les 24 sociétés qui augmentent la rétribution de leurs actionnaires, six l'augmentent de plus de 15% et huit le font alors que leurs résultats sont en baisse ...

La NVO, mars 2015.

Temps de travail : Sopra condamnée par la Cour d'appel de Paris

Poursuivie le 10 février 2014 par le syndicat CFDT Betor Pub, pour **33 infractions d'emploi de salariés à horaires variables sans établir de document nécessaire au contrôle du temps de travail** -infractions relevées par l'Inspecteur du travail sur le site de Montreuil-, Sopra s'était vue dédouanée lors d'un premier jugement rendu par le Tribunal de proximité de Montreuil qui avait alors débouté le syndicat de ses demandes.

Interjetant appel dès le 18 février, la CFDT obtient gain de cause le 17 mars dernier : Sopra et son président, Pierre Pasquier, sont condamnés par la Cour d'Appel de Paris pour avoir « *commis une faute en employant trente-trois salariés à horaire variable sans établir de document nécessaire au contrôle du temps de travail* » à verser au syndicat CFDT Betor Pub trois mille euros de dommages et intérêts + trois mille euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Cette décision -dont nous vous invitons à lire le contenu détaillé sur [La CGT Axway](#) dans Jive ou sur notre site [Internet](#)- devrait donner un nouvel éclairage aux négociations sur le temps de travail chez Axway, momentanément suspendues mais qui devraient reprendre dans les mois qui viennent ...